

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 19 avril 2010

Salle du Conseil

20 heures

L'an deux mil dix et le dix-neuf avril, le conseil municipal légalement convoqué le douze avril, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge BONTEMPS, Maire en exercice.

Etaient présents : MM. BONTEMPS, GROIZELEAU, Mme HAGUET-VOLCKAERT, M. BROUE, Mme MARIEL, M. THEAU, Mme DUCHENET, M. BASILLE, Mme DE SAINT PRIEST, MM. DEMAY, JOUAN, PREVELLE Mme LEFEBVRE, M. COURAGEUX, Mlle BROUSSE, Mme LEBAULT.

Absents excusés : Mme T'HOOFT, M. MIELOT, Mmes MONTI, NEMINTIUS, M. HUREZ, Mme CASSÉ, MM. MEVEL, MATHIEU, Mme FURON, M. PASSELANDE.

Mme DUCHENET est élue secrétaire de séance et procède à l'appel.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

En préambule, M. le Maire accueille les représentants de GRDF, MM. TROLLET, MANDRAS & DEMEILLER.

1 Présentation des conclusions du Bureau d'Études CFERM sur la réalisation d'une chaufferie bois pour le chauffage du secteur du Vallon Fleuri.

M. COICADAN ayant un problème familial, M. BONTEMPS assure la présentation de l'étude de faisabilité, dont un exemplaire est remis à chaque conseiller municipal.

Les conclusions sur le plan financier n'étaient pas satisfaisantes, puisque la Commune ne pouvait prétendre bénéficier des aides en matière de biomasse, délivrées par l'ADEME, ce qui déséquilibrait fortement le bilan et pénalisait à terme la prestation délivrée aux futurs locataires de la ZAC du Vallon Fleuri.

2 Présentation de solutions alternatives par Gaz de France.

M. TROLLET présente les activités de GRDF, notamment de l'expertise technique sur les choix de modes de chauffage.

Il s'agit d'un nouveau cœur de métier qui prend en compte les nouvelles obligations liées au développement durable, pour maîtriser les dépenses d'énergies, les rejets dans l'atmosphère et les coûts et ce, notamment, en mixant les modes de chauffage.

GRDF ne vend rien, ni énergie, ni matériel.

Les solutions présentées sont à base de gaz naturel, auquel on adjoint des procédés prenant en compte de nouvelles énergies, visant à créer un habitat durable, le moins coûteux possible pour l'utilisateur, qu'il soit un locataire ou une collectivité.

M. TROLLET souligne que ces solutions ne peuvent être mises en place, qu'avec le soutien et l'engagement des bailleurs et leurs équipes de maîtrise d'œuvre.

Faute de cela, la démarche ne pourra aboutir.

M. PREVELLE rappelle que les dés sont pipés, puisque la CAE a déjà choisi les modes d'alimentation en énergie. Il prend note que GRDF ne vend pas que du gaz, mais cela reste son cœur de métier.

M. DEMAY souligne que les projets de constructions sont déjà coûteux et il se demande comment le surcoût va être pris en compte.

M. TROLLET répond que le gaz augmente, mais toutes les énergies devraient augmenter parallèlement. Il convient de consommer le moins possible, mais cela engendre un financement supplémentaire, qui ne doit pas impacter le loyer du secteur social.

M. DEMEILLER présente la notion des trois fois vingt (20 % économies d'énergies, 20% de renouvelables, 20% démissions en moins).

La réglementation thermique 2012 imposera 3 fois moins d'énergies primaires que par le passé.

Divers facteurs seront pris en compte comme l'orientation du bâtiment, les ouvertures, les consommations.

Les Bâtiments Basse Consommation BBC répondent à la norme 2005 et pourront répondre à celle de 2012.

Les solutions portent sur les chaudières à condensation, comme celle de la mairie.

Le gaz peut être associé à des énergies renouvelables comme le solaire, thermique ou photovoltaïque.

Cette solution peut s'envisager en individuel comme en collectif.

Un autre système est la pompe à chaleur à absorption gaz ou à absorption aérothermique ou géothermique.

Pour les logements individuels, on peut recourir à la PAC à absorption de petite puissance ou l'éco générateur.

Dans le futur, on pourra trouver des PAC hybride.

Ces procédés ne peuvent être mis en œuvre ailleurs que dans les bâtiments BBC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

Marie-Louise DUCHENET

Serge BONTEMPS